



COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 03 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché par extraits à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : **11 OCT. 2022**

Date de la convocation : 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal de COMPS s'est réuni à la mairie en séance ordinaire le 03 octobre 2022, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Didier BAYARD, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Votants : 14

MEMBRES PRÉSENTS : Didier BAYARD (Maire), Bernard GRIMARD (1^{er} adjoint), Corinne BAILLOU, Bruno BONNAT, Lucien CECCATO, Catherine DARAN, Dominique DEBREYER, Nathalie DOMINCE, Jacky GORZA, Véronique HAMMERER, Marielle RATEAU, Vanessa SANTOS, Alexandrine VOYAU

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Jacques HELLO (pouvoir à Didier BAYARD), Claudia JOURNOUD

Corinne BAILLOU est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 05 septembre est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1°) PLUI-H : étude et commentaires étape 1
- 2°) Point d'information échange sur le SMICVAL
- 3°) Présentation des travaux par la commission bâtiment
- 4°) Point d'information SIRP
- 5°) Questions diverses

La séance est ouverte.

1°) PLUI-H : ETUDE ET COMMENTAIRES ETAPE 1

La Communauté de Communes de Blaye, autorité compétente en matière de planification urbaine sur l'intercommunalité depuis le 02 avril 2020, a prescrit la procédure d'élaboration de son PLUi-H le 30 juin dernier. L'élaboration pluriannuelle du document d'urbanisme a débuté officiellement en janvier 2022.

Le PLUi est un document de planification qui analyse le fonctionnement du territoire intercommunal, identifie ses enjeux pour construire un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des 10-15 prochaines années. Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol qui s'appliqueront lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, déclarations préalables...). Ce document remplacera, une fois son approbation, les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans chaque commune.

À la suite d'une réunion de travail, le conseil a fait un retour à la Directrice du Pôle PLUI et Développement Economique de la CCB sur la cartographie des potentiels fonciers du Centre-bourg de Comps. Le bureau d'étude va renvoyer une carte amendée au regard des demandes.

Monsieur le maire explique qu'une réunion a eu lieu à Plassac concernant les enjeux et les choix stratégiques du PLUi-H. Il déplore qu'aucune zone ne soit destinée à la préemption de la part de la CCB, dans le cadre du développement économique du territoire. Madame Véronique HAMMERER rebondit sur les propos de monsieur le maire, en précisant qu'en tant que conseillère régionale, elle peut dire qu'il n'y a aucun projet territoire déposé par la CCB au niveau de la région, contrairement aux autres communautés de communes du Cubzagais ou de Latitude Nord Gironde notamment. De ce fait, en l'absence d'infrastructures, de projets économiques et de politique jeunesse sur le territoire, l'orientation générale du conseil municipal est plutôt de limiter l'urbanisme sur la commune de Comps.

2°) POINT D'INFORMATION ECHANGE SUR LE SMICVAL

Les maires des 15 communes des Côtes de Bourg se sont réunis dans le cadre de l'Association des maires, afin d'évoquer le projet de réforme du SMICVAL visant à mettre fin au ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. Ils se sont entendus pour demander au Président du SMICVAL de faire des propositions de dates de réunions publiques, afin d'expliquer à la population les tenants et les aboutissants de ce projet de réforme. Madame Véronique HAMMERER précise que le SMICVAL couvre actuellement 165 communes, et qu'elle a pu échanger avec Monsieur GUINAUDIE, Président du SMICVAL, sur l'importance de faire de la pédagogie auprès de la population par des réunions publiques, et sur l'idée de mettre en place un référendum local.

3°) PRESENTATION DES TRAVAUX PAR LA COMMISSION BATIMENT

Monsieur le maire laisse la parole à Monsieur Stéphane FEYTIT, maître d'œuvre, et Bernard GRIMARD, rapporteur de la commission bâtiment.

Monsieur Bernard GRIMARD explique que la commission a reçu des entreprises pour les portes, les fenêtres et le sas de la salle des fêtes. Il donne la parole à Monsieur Stéphane FEYTIT, pour évoquer le coût financier.

Monsieur Stéphane FEYTIT expose que plusieurs artisans ont fait propositions de devis, mais sur des bases différentes, notamment au niveau des matériaux (type de menuiseries acier, PVC ou alu) et des idées de plans. Ce qui a amené à des chiffrages différents en fonction des coûts des matériaux (ex : l'alu est plus cher que le PVC), et complexifié de ce fait l'analyse financière.

Plusieurs réflexions ont été menées sur le sas. Le projet d'agrandissement sur l'extérieur n'a pas été retenu, car nécessitant des travaux de maçonnerie trop importants. Le choix qui a été retenu est celui de l'agrandissement par l'intérieur. Cela permet de supprimer la porte de la salle, jugée inutile, tout en réglant le problème

d'isolation phonique avec la mise en place d'une double porte au niveau du sas aux normes PMR. Le hall étant climatisé, cela ne pose donc pas non plus de problème d'isolation thermique.

Concernant les menuiseries de la salle des fêtes, il y a deux problématiques. La première concerne la porte d'issue de secours qui s'ouvre mal et qu'il faut rendre fonctionnelle. La seconde problématique est celle de l'isolation de la salle. D'après le rapport de l'audit énergétique rendu par le SDEEG33, les préconisations sont l'isolation des murs et des plafonds de la salle, et l'installation d'une centrale de traitement d'air (CTA) à double flux, qui allie purification et renouvellement de l'air intérieur.

Le conseil municipal valide le fait de modifier l'appel d'offres pour les travaux de rénovation thermique de mise en conformité et d'accessibilité de la salle polyvalente, qui viendra annuler et remplacer la délibération 79-07-2022 du 11 juillet 2022. L'enveloppe globale des travaux sera de l'ordre de 195 000 euros TTC. Madame Véronique HAMMERER demande des précisions sur le projet de rénovation initial, qui englobait également les travaux de la mairie et de l'appartement : au vu du coût annoncé pour le projet prioritaire de la salle des fêtes, le montant des travaux pour le reste du projet sera donc réduit ? Monsieur le maire approuve, mais précise qu'une nouvelle demande d'aide financière de 35% a été demandée au département et qu'un nouveau dossier DETR pour la salle des fêtes doit être déposé pour 2023.

4°) POINT D'INFORMATION SIRP

Madame Nathalie DOMINCE, présidente du SIRP Comps-Gauriac, évoque une hausse des tarifs des repas de 5,18 % appliqués par Aquitaine Restauration à compter du 1^{er} septembre 2022. Jusqu'à maintenant, le SIRP prenait à sa charge 0,20 € par menu. Mais au vu de l'augmentation annoncée, il ne va pas y avoir d'autre choix que d'augmenter le tarif de la cantine. Même si des efforts d'économies ont été faits en 2022 sur le budget du SIRP (baisse de l'indemnité de la Présidente, réduction du coût du personnel, ...), cela ne suffira pas. Madame la Présidente annonce au conseil municipal le souhait du SIRP d'augmenter de 20 cts le tarif de la cantine. Cette augmentation sera débattue et votée au prochain conseil syndical du SIRP du 17 octobre.

5°) QUESTIONS DIVERSES

▪ Eglise

- L'abat-son de l'église est en mauvais état et nécessite d'être rénové. Un chiffrage va être réalisé.
- Monsieur le maire explique que le clocher de l'église n'est éclairé que d'un côté. Un devis a été demandé à la société SAEG pour finaliser l'éclairage sur l'ensemble du clocher. Le devis s'élève à 2 613,10 € HT. Le conseil municipal valide le devis, et propose de l'inscrire au BP 2023.

▪ Représentation au conseil communautaire

Madame Véronique HAMMERER soumet au conseil municipal son souhait d'être déléguée suppléante au conseil communautaire, dans la mesure où le délégué titulaire (Monsieur Didier BAYARD) et le délégué suppléant (Monsieur Bernard GRIMARD) sont rarement disponibles pour assister aux réunions et il est important que la mairie de Comps soit représentée. La désignation des délégués étant très réglementée, monsieur le maire demande à Madame Vanessa SANTOS de se renseigner auprès de la Sous-Préfecture de Blaye pour savoir ce qu'il est possible de faire.

La séance est levée à 19h50.

Fait à COMPS, le 08 septembre 2022.

Le Maire

Didier BAYARD



